

N° 13
OCTOBRE
2015



LA LETTRE

JOURNAL D'INFORMATION DU SICTOM SUD-ALLIER

COMMUNE DE SORBIER



VERRE L'INFINI...

**+ DE COLONNES À VERRE DANS VOS
COMMUNES : PENSONS TRI !**



SOMMAIRE

Cette LETTRE N° 13 me donne l'occasion de remercier les 115 délégués communautaires qui m'ont renouvelé leur confiance pour ce nouveau mandat. Notre équipe pluraliste restructurée continuera le travail engagé depuis de nombreuses années.

Je sais pouvoir compter sur mes quatre vice-présidents : André BIDAUD, Anne-Marie DEFAY, François DARD et Jacques BLETTERY pour mettre en œuvre les choix du comité syndical composé de 136 délégués communautaires.

Je profite aussi de cette LETTRE pour remercier deux vice-présidents qui ne sont plus délégués communautaires. René GETENET et Bernard DEVOUCOUX nous ont beaucoup apporté pendant de nombreuses années.

Nous avons engagé une importante campagne pour favoriser le tri, aujourd'hui, nous franchissons une nouvelle étape en développant la collecte au porte à porte d'une grosse partie des déchets recyclables. Ce nouveau service se fera en maintenant la taxe à son niveau actuel. **Moins de déchets incinérés, c'est moins de dépenses et plus de valorisation.** Nous vous faisons confiance pour nous aider à gagner ce nouveau challenge.

Pierre COURTADON,

Président SICTOM Sud-Allier

POURQUOI TRIER ? p.3

Economiser les ressources et les coûts
Participer à la création d'emplois
Respecter les objectifs du Grenelle

DANS LA COLONNE VERRE p.4

Consignes de tri
Emplacements des colonnes

L'APPORT VOLONTAIRE p.7

Consignes de tri
Emplacements des points tri
Qualité du tri, dépôts sauvages

DANS LE BAC JAUNE p.8

Consignes de tri
Qualité du tri
Se procurer un bac jaune

AU COMPOSTEUR p.10

Consignes de tri
Pourquoi et comment composter

A LA DECHETTERIE p.11

Consignes de tri
La tarification pour les professionnels

AUX ORDURES MENAGERES p.13

Consignes de tri
La collecte

QUIZZ + BON COMMANDE COMPOSTEUR p.15

«La Lettre» Publication du SICTOM Sud-Allier - Les Bouillots - 03500 BAYET
Tél. : 04.70.45.51.67 / Fax : 04.70.45.63.01

N° vert : 0 800 831 628 www.sictomsudallier.fr

* Directeur de publication : M. Pierre COURTADON * Conception, rédaction : SICTOM Sud-Allier

* Visuels : Eco-Emballages, Ecofolio, SICTOM Sud-Allier

* Impression : Imprimerie DECOMBAT - ZA Les Pradeaux - 3 rue Gambetta - 63360 GERZAT
Tél. : 07.43.25.06.62 - Fax : 04.73.25.86.88

Tirage 43 890 exemplaires

ISSN 1779 - 5257 - Dépôt légal 2007 - Imprimé sur papier 100 % recyclé



Allier
le Département



ECO
EMBALLAGES



Tous les papiers
ont droit à plusieurs vies.

JETONS UTILE : TRIONS NOS EMBALLAGES !

Chaque année, un habitant du territoire du SICTOM Sud-Allier produit environ 371 kg de déchets (ordures ménagères + emballages). Aujourd'hui, chacun de nous peut agir simplement pour réduire ces quantités et préserver ainsi des ressources naturelles qui s'épuisent.

En effet, sans tri, pas de recyclage ! 50 % de nos déchets ménagers sont des matières premières qui ne demandent qu'à être déposées dans le bac adéquat.

Lorsqu'ils sont mélangés aux autres déchets, la récupération des emballages et des papiers est impossible. Point de départ de toute la chaîne, le geste de tri de chacun est incontournable. Alors, à la maison, au bureau, à l'école ou en vacances : pensons-y, pensons tri !

ÉCONOMISONS LES RESSOURCES

Opter pour le tri de nos déchets, c'est participer à la préservation de notre environnement. En effet le tri permet de réaliser des économies d'énergie et de ressources naturelles précieuses.

90% de la consommation mondiale d'énergie repose sur des ressources non renouvelables telles que le pétrole ou le charbon. Nos emballages consomment eux aussi cette énergie et ces matières premières. L'aluminium est obtenu à partir de bauxite, l'acier à partir de coke et de minerai de fer, le plastique est fabriqué avec du pétrole, le verre avec du sable et le papier-carton avec du bois. En recyclant nos emballages, nous consommons alors moins d'énergie ! 1 tonne de plastique recyclé permet en effet d'économiser 800 kg de pétrole brut et 1 tonne de papier/carton épargne 2,5 tonnes de bois !

De nouvelles habitudes s'imposent. Trier est un geste simple qui pèse toutefois dans la sauvegarde de notre environnement. Trier permet d'éviter le gaspillage, alors pas d'hésitation !



MAÎTRISONS LES COÛTS

Dans un contexte de maîtrise des coûts, le SICTOM Sud-Allier doit rationaliser les dépenses et les recettes liées à la collecte et au traitement des déchets. Plus d'emballages collectés, c'est aussi plus de recettes issues des soutiens Eco-Emballages et des ventes de matières, permettant depuis 2009, de stabiliser la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

PARTICIPONS À LA CRÉATION D'EMPLOIS

La collecte des emballages est une activité génératrice d'emplois. Il y a les ambassadeurs du tri, les chauffeurs et rippeurs, le personnel du centre de tri ...

Tout au long de la chaîne qui aboutit au recyclage, de nombreux professionnels interviennent pour collecter, trier, conditionner, transformer les matériaux. 8 000 emplois ont ainsi été créés en France grâce à la collecte sélective des emballages.

75% DE TAUX DE RECYCLAGE

Aujourd'hui, grâce à notre geste quotidien, 67% des emballages ménagers sont recyclés en France. Pour atteindre demain l'objectif de 75% de recyclage fixé par le Grenelle de l'environnement, nous devons tous trier encore mieux !



Tri manuel des emballages

POURQUOI RECYCLER ?

INTERDICTION DE DÉPOSER DU VERRE...

VERRE L'INFINI...

Plus d'impasse sur le tri du verre ! Les bocaux, bouteilles et pots en verre sont recyclables à 100% et à l'infini à la seule condition de les trier dans l'une des colonnes à verre situées à proximité de chez vous.

**INUTILE
DE LAVER LES
EMBALLAGES
EN VERRE**
il suffit
de les vider

À RECYCLER

**Bouteilles
en verre** →

**Pots et
bocaux en
verre** →

**À JETER
dans la
poubelle
ordinaire**

...DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES
LES COLONNES À VERRE
PRÈS DE CHEZ MOI

VOS COLONNES À VERRE

**IL Y A TOUJOURS
UN CONTENEUR À VERRE
PRÈS DE CHEZ VOUS.**



A SORBIER, vous pouvez déposer
vos emballages en verre
dans les colonnes suivantes :

**Le Bourg
Les Belots
Peublanc, route de Jaligny**

LE VERRE, C'EST DANS LA COLONNE À VERRE !

80 colonnes à verre supplémentaires viennent d'être déployées sur le territoire du SICTOM Sud-Allier : c'est le moment de se (re)mettre au tri des bocaux, bouteilles et pots en verre ! Plus d'impasse, engageons-nous !

Depuis plusieurs années, la quantité moyenne d'emballages en verre triée par les usagers du SICTOM Sud-Allier stagne autour de 30 kg/habitant alors que nous pourrions aller facilement jusqu'à 45 kg/habitant.

En partenariat avec Eco-Emballages, le SICTOM Sud-Allier s'est engagé dans un plan verre, pour l'ensemble de son territoire.

ÉTAT DES LIEUX

Un diagnostic complet a été réalisé afin de connaître les performances de collecte de chacune des 540 colonnes déjà implantées sur l'ensemble des 136 communes du Syndicat.

Ce travail a tout d'abord permis de recenser les points dangereux (présence de lignes électriques, téléphoniques et/ou manque de visibilité pour les usagers ou les bennes de collecte) et d'y remédier en déplaçant les colonnes concernées.

Ensuite, les axes d'amélioration suivants ont été identifiés : déplacement de colonnes ayant un faible ratio de collecte et densification dans les communes «sous-équipées».

Parallèlement, une enquête a été menée auprès des professionnels de la restauration, lieux de fortes productions de verres d'emballage, pour connaître leurs pratiques et leurs besoins afin de récupérer un maximum de verre.

DÉPLOIEMENT

Pour faciliter le geste de tri des usagers, le SICTOM, en concertation avec les communes, a déterminé de nouveaux points d'implantation et a permis d'installer 80 colonnes à verre supplémentaires dans une quarantaine de communes.

Ces différentes actions ont pour but de répondre aux objectifs suivants :

- **augmenter le ratio de collecte** des emballages en verre pour atteindre, à moyen terme, 35 kg/habitant, voire 45 kg/habitant,
- **respecter le Grenelle de l'environnement** (-15% de déchets incinérés, 75% de taux de recyclage pour les emballages),
- **réaliser des économies** d'incinération et **obtenir plus de recettes**,
- **améliorer la qualité de tri** pour faciliter le recyclage du verre,
- **réduire le risque de blessure** pour les agents de collecte.

Actuellement, 1 500 tonnes d'emballages en verre sont encore collectées avec les ordures ménagères et incinérées.

Si nous parvenons à trier 45 kg d'emballages en verre par habitant, le SICTOM réalisera une économie d'incinération de 225 000€/an et obtiendra 50 000€/an supplémentaires de recettes issues des ventes de matières et des soutiens Eco-Emballages qui pourraient permettre de diminuer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Mobilisons-nous pour trier plus et stabiliser les coûts !



DES POINTS TRI DANS VOS COMMUNES

Les emballages ménagers recyclables peuvent également être déposés dans les colonnes des points tri situés dans les communes.

L'APPORT VOLONTAIRE

Tous
les papiers



En vrac et vides

Cartons
+ briques



Emballages
métalliques



Vides et en vrac

Bouteilles
et flacons
plastiques



OÙ SE TROUVE LE POINT
TRI À SORBIER ?

* Le Bourg



BIEN TRIER SES EMBALLAGES DANS LES POINTS TRI

Le SICTOM Sud-Allier a décidé de laisser les points tri dans les communes qui bénéficient d'une collecte d'emballages au porte à porte afin de répondre aux attentes des usagers et des gens de passage.

Attention, le tri est différent par rapport au bac/sac jaune ! La colonne "papier-carton" accueille tous les papiers ainsi que les cartons et briques alimentaires et dans la colonne "plastique-métal", on dépose les bouteilles et flacons plastiques ainsi que les emballages métalliques. Il est primordial de bien respecter ces consignes pour faire baisser le taux de refus de tri et ainsi réaliser des économies !

Si vous constatez qu'une colonne est remplie, contactez-nous au **N° vert : 0 800 831 628** pour que nous puissions organiser son vidage au plus vite.

www.sictomsudallier.fr pour connaître les jours de collecte et outils à disposition pour trier dans votre commune
Inscrivez-vous à la newsletter pour avoir toutes les infos du SICTOM

TOUS ENSEMBLE POUR TRIER DANS LES BACS JAUNES

Pour bien trier nos déchets, il faut savoir reconnaître les familles de matières recyclables acceptées sur la chaîne de tri et qui seront ensuite recyclées.
Focus sur les emballages à déposer dans les bacs jaunes.

Tous les papiers



Emballages métalliques



Bouteilles et flacons plastiques



Cartons + briques



En vrac et vides

Je trie mes emballages
dans le sac jaune
que je dépose dans le bac
jaune de proximité



TRUCS & ASTUCES

Si vous le souhaitez, **laissez le bouchon** sur les bouteilles et flacons en plastique, il sera recyclé en même temps !

Ne lavez pas vos boîtes de conserve, il suffit de bien les égoutter. Si elles sont trop sales, jetez-les avec les ordures ménagères.

Pensez à **aplatir vos cartonnnettes et vos cartons** s'ils sont trop grands ou déposez-les à la déchetterie.

Ne jetez que des **bouteilles et flacons vides** dans le bac/sac jaune.

Les **bouteilles en plastique d'huile alimentaire** se recyclent, triez-les !

Oui, tous les papiers se trient et se recyclent : journaux, prospectus, catalogues, enveloppes, cahiers...

POUR BIEN TRIER, RESPECTONS LES CONSIGNES

Pour faire progresser la qualité du tri, il est primordial d'être vigilant et d'éviter les «pièges» ! Zoom sur les déchets qui ne sont pas recyclés et sur les infos nécessaires pour un tri facile à domicile.

En 2014, le taux de refus de tri (part des erreurs de tri dans l'ensemble des emballages collectés) pour la collecte des emballages au porte à porte a été de 16%. Les campagnes de contrôles qualité sont généralisées afin de faire baisser ce taux et ainsi réduire les coûts.

Lors de chaque collecte, le contenu des bacs et sacs jaunes est systématiquement vérifié par l'équipe de collecte. Si le bac ou le sac contient trop d'erreurs de tri, des ordures ménagères ou du verre, il n'est pas ramassé et son adresse est notée. Les ambassadeurs du tri et de la prévention du SICTOM prennent ensuite contact avec les usagers pour expliquer les erreurs et ré-expliquer les consignes de tri.

Parallèlement, des contrôles qualité sont également effectués régulièrement avant le passage de la benne de collecte. S'il y a trop d'erreurs de tri la collecte n'est pas effectuée et un document expliquant le type d'erreurs est apposé sur le couvercle du bac ou sur le sac jaune. Si le bac/sac contient seulement quelques erreurs, il est collecté mais un document est déposé dans la boîte aux lettres pour que ces erreurs ne se reproduisent pas.

Si toutefois, vous avez un doute, consultez votre mémo tri, le site internet du SICTOM ou contactez-nous au N° vert : 0 800 831 628.



LES COLLECTES LES JOURS FÉRIÉS

La collecte des bacs jaunes n'est pas effectuée les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

Le ramassage, pour ces 3 jours fériés, est reporté au samedi suivant.

En revanche, pour tous les autres jours fériés de l'année, les collectes sont assurées normalement.

OÙ SE PROCURER DES SACS JAUNES ?

Désormais et chaque année, les **sacs jaunes** (permettant de trier facilement les emballages à domicile puis de les déposer directement dans le bac jaune collectif le plus proche) **seront distribués par les ambassadeurs du tri, soit à domicile, soit lors d'une permanence** dans la commune.

Un **mailing** distribué en boîte aux lettres vous **précisera les dates et modalités de cette distribution**.

Pensez-y : vous pouvez faire retirer votre dotation annuelle de sacs jaunes par des voisins ou la famille.

LE COMPOSTAGE, UN TAS D'AVANTAGES !

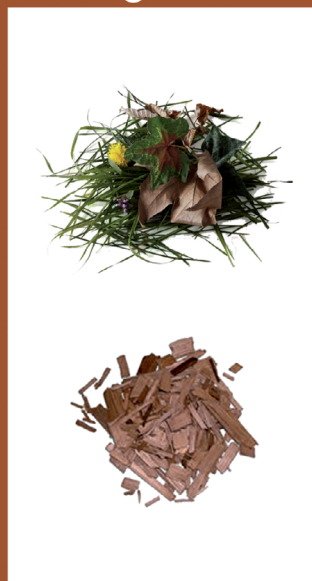
Vous souhaitez faire un geste pour réduire votre production de déchets à la source, limiter le transport et le traitement de vos déchets et obtenir un engrais naturel de qualité et gratuit ? Rien de plus facile : lancez-vous dans le compostage de vos déchets organiques et de vos végétaux.

Nous sommes désormais plus de 2250 foyers sur le territoire du SICTOM à nous être engagés dans le compostage domestique : bravo, poursuivons cette démarche éco-citoyenne !

Déchets organiques



Déchets végétaux



A déposer dans le composteur ou en tas



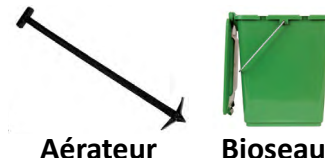
300 litres



600 litres



800 litres



Aérateur

Bioseau

TRUCS & ASTUCES

Tous les déchets organiques ne se compostent pas ! Pour réussir un compost de qualité, ne compostez pas : les plantes malades, les mauvaises herbes montées en graines, les coupes de thuyas et de résineux, le gravier, le sable, les cailloux, les os, les arêtes, les corps gras (huile, sauce), la litière (minérale ou synthétique), les couches et lingettes, les poussières d'aspirateur et balayures, les cigarettes, le charbon de barbecue, les gravats et les matériaux non dégradables (verre, plastique, métaux...).

3 règles d'or à suivre :

- * **Varier les apports** : 1 volume de déchets azotés (feuilles vertes, épluchures, marc de café, sachets de thé...) + 1 volume de déchets carbonés (branchage broyé, tiges et feuilles sèches, paille, sciure, copeaux)
- * **Maintenir l'humidité**
- * **Aérer régulièrement**

RETROUVEZ VOTRE BON
DE COMMANDE POUR
ACQUÉRIR UN COMPOSTEUR
P.15 !

DES DÉCHETTERIES DE PROXIMITÉ À VOTRE SERVICE

Le SICTOM Sud-Allier met à disposition de ses usagers, particuliers comme professionnels, 14 déchetteries qui accueillent plus d'une vingtaine de produits, contribuant activement à la valorisation de nos déchets.

LA DÉCHETTERIE PROCHE DE SORBIER

Déchetterie de SAINT-PRIX - Les Jeanrais- 06.85.01.72.16

Fermeture les lundis, dimanches et jours fériés

ETE - Du mardi au vendredi : 8h/12h et 14h/18h - Samedi : 8h/12h et 14h/17h

HIVER - Du mardi au samedi : 8h30/12h et 13h30/17h

Horaires d'été : du 1^{er} mars au 31 octobre - Horaires d'hiver : du 1^{er} novembre au 29 février

JE DÉPOSE EN DÉCHETTERIE



CARTONS
propres



DÉCHETS D'ACTIVITÉS
DE SOINS À RISQUES
INFECTIEUX
contenant spécifiques



PILES



BOIS



SOLVANTS,
PEINTURES...



TEXTILES



VEGETAUX



BATTERIES



AMIANTE
Déchetterie de
Bayet uniquement



METALLS
Ferreux et
non-ferreux



CARTOUCHES
D'ENCRE,
TONERS



DEEE
+ ampoules
basse
consommation



HUILES
VEGETALES
et VIDANGE



GRAVATS
INERTES



PNEUS
véhicules légers



PLATRE



RADIOGRAPHIES

SONT INTERDITS

Certaines catégories de déchets sont **refusées** en déchetteries : ordures ménagères, médicaments (à apporter en pharmacie), cadavres/excréments d'animaux (centre agréé), boues, produits radioactifs (centre agréé), produits explosifs (service déminage, contactez la gendarmerie), ainsi que tout autre produit susceptible d'être dangereux pour la santé.

FACTURATION DES PROFESSIONNELS

Prioritairement destinées aux particuliers, les déchetteries accueillent toutefois les déchets des professionnels qui, selon leurs apports, peuvent être facturés. Explications...

JE SUIS PARTICULIER

Tous les apports des particuliers sont gratuits en déchetterie **dans la limite de 10 m³ par semaine (maximum de 5 m³/jour)**. Les volumes supérieurs ne sont autorisés qu'en fonction des disponibilités de la déchetterie. Si toutefois vous avez de gros volumes de végétaux, de bois et/ou ferraille à évacuer, contactez-nous et nous vous expliquerons les modalités de collecte.

JE SUIS PROFESSIONNEL

Les apports des professionnels sont acceptés en déchetterie. Ils font l'objet d'une **facturation**, après avoir été enregistrés par le gardien, qui **tient compte de la nature et de la quantité des déchets apportés**.

Les artisans, auto-entrepreneurs, commerçants et industriels sont ainsi soumis à facturation **sauf pour les cartons et ferrailles qui peuvent être déposés gratuitement**.

Ainsi, lorsque les artisans et auto-entrepreneurs effectuent des travaux (bâtiment, espaces verts...) chez des particuliers, ils doivent intégrer le coût de l'évacuation des déchets à leur facture.

Par ailleurs, toutes les personnes rémunérées par des chèques emploi service, ainsi que les usagers qui les emploient, doivent remplir « l'attestation de prestation ».

Les contrôles concernant les apports des professionnels ont été renforcés depuis l'été 2013 grâce au recrutement d'un agent dédié à cette problématique. Cet agent sillonne les 14 déchetteries du Syndicat dans le but d'aider les gardiens dans leur mission de vérification des entrées et des apports des professionnels. **Il peut ainsi être demandé à ceux qui fréquentent les déchetteries du SICTOM Sud-Allier de prouver qu'ils sont bien des particuliers en présentant, par exemple, la carte grise du véhicule.**

TARIFS APPLICABLES AUX ARTISANS, COMMERÇANTS

Tous les apports de végétaux, gravats et déchets mélangés générés par une activité commerciale ou artisanale se verront appliquer une facturation selon les tarifs suivants (valables jusqu'au 31/12/2015) :

	TARIFS € HT	1/2 TARIFS
VEGETAUX, GRAVATS, DECHETS MELANGES		
Voiture particulière avec ou sans remorque	17,70 € HT	NON
Fourgon < 3,5 tonnes PTAC	36,30 € HT	18,15 € HT
Fourgon + remorque ou camion plateau avec ou sans remorque jusqu'à 3,5 tonnes ou fourgon rallongé/surélévé	52,50 € HT	26,25 € HT
Véhicule > 3,5 tonnes PTAC (pesage obligatoire)	104,55 € HT	52,27 € HT
PNEUS véhicules de tourisme uniquement pour les particuliers	Gratuit	Gratuit
PAPIERS, CARTONS, FERRAILLES (monstres ménagers), HUILES VIDANGE	Gratuit	Gratuit
Apport de déchets inertes ISDI Gannat	3,05 € / tonne	NON

NOUVEAUTÉ

A partir du 1^{er} octobre 2015, une plateforme dédiée au vidage des déchets verts sera ouverte sur les déchetteries de Charmeil et Gannat (en fin d'année pour Bayet).

Le vidage des végétaux sur cette plateforme sera obligatoire et payant pour les professionnels et particuliers possédant un fourgon, un camion-plateau ou une remorque 2 essieux (20€) ainsi que pour les véhicules légers et les remorques simple essieu des professionnels (10€).

Les particuliers possédant un véhicule léger ou une remorque simple essieu pourront toujours vider gratuitement leurs déchets verts dans les bennes traditionnelles mais ils pourront aussi accéder à cette plateforme permettant un vidage plus rapide. Une facturation leur sera appliquée.

NI VÉGÉTAUX, NI VERRE, NI EMBALLAGES RECYCLABLES

A DÉPOSER DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES

ORDURES MÉNAGÈRES

Les déchets qui ne peuvent ni être recyclés, ni être compostés sont à déposer avec les ordures ménagères. Ils seront valorisés en énergie et en mâchefers à l'Unité de Valorisation Énergétique des Ordures Ménagères à Bayet et utilisés ensuite dans les travaux de voirie.



**SONT
INTERDITS**

Les emballages en verre ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères ! Déposez-les dans les colonnes à verre.

Tout sac ou bac d'ordures ménagères contenant du verre pourra être refusé.

Les végétaux ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères ! Compostez-les à domicile ou apportez-les en déchetterie.

Tout sac ou bac d'ordures ménagères contenant des végétaux pourra être refusé.

Les emballages recyclables ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères ! Déposez-les dans les bacs/sacs jaunes ou les points tri.

AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Différentes actions visant à protéger au mieux les usagers et à sécuriser le travail des agents de collecte ont d'ores et déjà été engagées par le SICTOM Sud-Allier et vont se poursuivre dans les mois à venir. Respectons le règlement de collecte !

Le règlement de collecte du SICTOM Sud-Allier, en vigueur depuis le 01/01/2010 définit et délimite le service public de collecte des déchets. Il est applicable à tous, particuliers comme professionnels.

Ce règlement présente les modalités du service (nature des déchets pouvant être collectés avec les ordures ménagères, les emballages et dans les déchetteries, types de contenants adaptés au ramassage, lieux et horaires de présentation des bacs...) et décrit les règles d'utilisation du service de collecte. Il précise également les sanctions applicables en cas de violation des règles.

UTILISATION DE POUBELLES AUX NORMES

La Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés rappelle la nécessité d'utiliser des conteneurs roulants normalisés et d'interdire les sacs ou tout autre contenant non conçu pour être soulevé par les lève-conteneurs des bennes de collecte. Cette préconisation vise à :

- garantir l'hygiène et la salubrité publique,
- améliorer les conditions de travail des agents,
- améliorer le cadre de vie de chacun.

Reprenant cette recommandation,

le SICTOM Sud-Allier demande ainsi à ses usagers d'utiliser des poubelles conformes aux normes NF dans le cadre du ramassage des ordures ménagères. Si les déchets sont déposés dans des sacs, ceux-ci ne doivent pas peser plus de 20kg. En effet, chaque agent de collecte soulève chaque jour entre 4 et 6 tonnes de déchets. Il est donc primordial de respecter cette préconisation pour améliorer leurs conditions de travail.

D'autre part, il est fortement déconseillé de laisser des sacs d'ordures ménagères directement sur le trottoir, ceci afin d'éviter qu'ils soient éventrés par les animaux errants (utiliser des bacs normalisés). Par respect de l'hygiène publique et des conditions de travail des agents de collecte, il est aussi demandé de conditionner les déchets dans des sacs hermétiques et fermés avant de les mettre dans le bac de collecte.

Attention : les bacs roulants à ordures ménagères sont à la charge des usagers. Ils doivent toutefois respecter la norme NF, EN 840.

SUPPRESSION DES MARCHES-ARRIÈRES

Pour la sécurité des habitants et des agents, le Syndicat travaille à la suppression progressive de cette manœuvre dangereuse.

Effectuer une marche-arrière avec un camion de ramassage des poubelles, est en effet l'un des principaux «points noirs» en matière de sécurité. La CNAMTS préconise d'ailleurs sa suppression pure et simple.

Depuis 2013, le SICTOM a ainsi lancé un programme complet pour sécuriser la collecte.

REPORT DE COLLECTE LES JOURS FÉRIÉS

La collecte des ordures ménagères n'est pas effectuée les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

Le ramassage, pour ces 3 jours fériés, est **reporté au samedi suivant**.

En revanche, pour tous les autres jours fériés de l'année, les collectes sont assurées normalement.

**Pensez à sortir
votre poubelle
la veille du jour
de collecte,
à partir de 20 heures**



Pour les impasses, rues étroites ou régulièrement encombrées, nous devons trouver un autre mode de collecte (bacs de regroupement en bout de rues ou révision du sens des tournées par exemple).

Nous avons déjà pu évaluer la dangerosité des différents lieux de marches-arrières, désormais, il nous faudra les hiérarchiser et proposer des alternatives.

TESTEZ VOS CONNAISSANCES SUR LE COMPOST

1/ Quelle quantité de déchets organiques produit, en moyenne, une famille de 4 personnes sur 1 an ?

☐ 800 kg

☐ 400 kg

2/ Parmi ces déchets, lesquels pouvez-vous composter ?

☐ sachets de thé et tisane

☐ épluchures d'agrumes

☐ papier essuie-tout

☐ filets de fruits et légumes

3/ Quelle est la durée moyenne pour que le compost soit à maturation ?

☐ 6 à 12 mois

☐ 18 à 24 mois

4/ Quelle est la répartition idéale entre déchets carbonés et déchets azotés pour obtenir un compost de qualité ?

☐ 30% déchets carbonés/70% déchets azotés

☐ 50% déchets carbonés/50% déchets azotés

5/ Que deviennent les végétaux déposés en déchetterie ?

☐ ils sont incinérés

☐ ils sont compostés

Répondez à ces 5 questions et renvoyez-nous ce coupon pour participer à notre tirage au sort !

1^{er} lot : 1 composteur 300 litres + 1 bioseau + 1 aérateur - 2^{ème} lot : 1 bioseau + 1 aérateur -

3^{ème} lot : 1 bioseau

A renvoyer au SICTOM Sud-Allier - Les Bouillots - 03500 BAYET

Pour tout renseignement : 04.70.45.51.67

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

..... TELEPHONE* :

E-MAIL (pour envoi documentation compost + actus SICTOM) :

BON DE COMMANDE COMPOSTEURS

A renvoyer au SICTOM Sud-Allier - Les Bouillots - 03500 BAYET

Pour tout renseignement : 04.70.45.51.67

La facture sera envoyée par la Trésorerie de Saint-Pourçain/Sioule

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

..... TELEPHONE* :

E-MAIL (pour envoi documentation compost + actus SICTOM) :

☐ Commande livrée en déchetterie de (Bayet, Bellenaves, Chantelle, Charmeil, Ebreuil, Gannat, Le Mayet de Montagne, Monétay/A., St Germain des Fossés, St Gerand le Puy, St Prix, St Yorre, Tronget, Varennes/A.)

☐ Installation du composteur gratuite à domicile par un maître-composteur (du lundi au vendredi, de 9h à 17h30)

Qté commandée	Produit	Montant TTC/unité	Montant total
	300 litres	30€ TTC**	
	600 litres	42€ TTC**	
	800 litres	58€ TTC**	
	Aérateur	5€ TTC**	
	Bioseau	3,50€ TTC**	
Montant TTC à payer			

Fait à le Signature

Je joins mon règlement par chèque à mon bon de commande à l'ordre du "Trésor Public"

* Le SICTOM Sud-Allier vous contactera lorsque votre composteur sera disponible en déchetterie ou pour un RDV

** Tarifs en vigueur en 2015, uniquement valables dans la limite des stocks

Cadre réservé à la livraison

Marchandise récupérée/livrée le : Nom agent SICTOM :

Signature agent : Signature client :



Une collecte de nos déchets de qualité en toute sécurité : un objectif commun pour le SICTOM Sud-Allier et Faurie !

VOTRE PARTENAIRE COLLECTE & TRI

www.faurie.fr



FAURIE MOULINS

ZAC Avermes Cap Nord - RD707 - **AVERMES**
04.70.44.42.55

FAURIE VICHY

Z.A.C des Ancizes - **CREUZIER-LE-NEUF**
04.70.58.40.40



Le 3 juin 2015 à Bayet - Pierre COURTADON, Président du SICTOM Sud-Allier et son équipe réceptionnent officiellement 4 nouveaux camions de collecte en présence des représentants des différents fournisseurs: SEMAT, Faurie Renault Trucks, Mangot Palfinger et Garage Nevers Sud SCANIA.